

RÈGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT TERRITORIAL RÉGIONAL U15 MASCULIN

Attention : **Formule spécifique 2021/2022 liée à la situation sanitaire**

ARTICLE 1 : FORMULE

Ballons : taille 2
Temps de jeu : 2 x 25min

Cas particulier des conventions

Toute convention U15 doit être complétée par une équipe U14 départementale. Le non-respect de cette obligation entraîne le reclassement de la convention en poule basse, avec handicap de 5 points, pour la 2^{ème} phase.

16 équipes engagées librement, 2 phases

2 poules géographiques de 8 (14 dates constituant la "phase minimale") suivies d'un "tableau haut" de 8 clubs (les 4 premiers de chaque poule) et d'un "tableau bas" de 8 clubs (les 4 derniers de chaque poule) sur 8 dates (les résultats "internes" de la première phase étant acquis).

Le calendrier général de la compétition a été établi conformément à la formule adoptée.

La phase "minimale" doit être jouée entièrement pour aborder la 2^{ème} partie de la saison. Si, pour des raisons sanitaires une ou plusieurs journées de cette phase ne pouvaient être jouées, elles seraient reportées sur des dates libres avant le début de la 2^{ème} partie (éventuellement sur des dates de coupes ou de vacances).

Si cette 1^{ère} phase minimale ne peut être jouée complètement, la saison sera « blanche » pour ce championnat.

Avant la fin de cette phase minimale, la COC territoriale étudiera les perspectives pour la fin de saison :

- maintien, même décalé de la 2^{ème} partie prévue dans le meilleur des cas
- formule « raccourcie » en fonction du nombre maximal de dates possibles ...

ARTICLE 2 : CONSTITUTION DES POULES

Les 2 poules de la 1^{ère} phase ont été déterminées géographiquement.
Cette 1^{ère} phase déterminera la composition des poules de la 2^{ème} phase.

ARTICLE 3 : QUALIFICATION

Les joueurs nés en 2007, 2008 et 2009 sont habilités à participer aux épreuves pour le club avec lequel ils sont licenciés.

Rappel en région (et en région seulement) :

- Il n'y a pas d'application du N/2.
- Il est autorisé 4 licences B/C/D par équipe en championnat. (Toutefois, le contrôle automatique GH n'existant pas sur ce point, il appartient aux responsables d'équipe d'en assurer le respect et de mentionner en commentaire un éventuel surnombre.)
- La règle "du dernier match" s'applique dans ce championnat, notamment en cas de report, de forfait ou d'absence ponctuelle de rencontre de l'équipe de rang supérieur (U17M et U16M régionales) Voir modalités d'application à l'article 4.4.1 du règlement général des compétitions territoriales.

ARTICLE 4 : MUTATIONS

Cf Règlements Généraux.

ARTICLE 5 : ARBITRAGE

